

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

Le mardi 31 mai 2011 à 10 heures, au siège de la société
75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris

Paris, le 3 mai 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur, cher(e) actionnaire,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. se tiendra sous la présidence de Monsieur Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance, le mardi 31 mai 2011 à 10 heures au siège de la société.

Cette Assemblée sera pour vous, en tant qu'actionnaire, l'occasion de vous informer sur l'activité du groupe PSA Peugeot Citroën et surtout, l'occasion de vous exprimer lors d'un échange avant le vote des résolutions qui vous sont soumises. L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue.

Votre participation est importante. Pour prendre part à cette Assemblée, vous trouverez à cet effet toutes les informations utiles dans les pages qui suivent. Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous accorderez aux résolutions soumises à votre vote.

En espérant vivement vous compter parmi nous, je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, cher(e) actionnaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe Varin
Président du Directoire

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	3
COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	4
ORDRE DU JOUR	8
RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2011	9
TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS	14
RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010	21
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ EN 2010	32
RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	38
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS	47

**Pour tout renseignement sur la société ou la participation à l'Assemblée,
le service Relations Actionnaires est à votre disposition :**



Par téléphone : Numéro Vert 0800 424 091
(appel gratuit depuis un poste fixe)



Par courrier : PSA PEUGEOT CITROËN
Communication Financière
75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris



Par e-mail : communication.financiere@psa.fr

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après les deux années de crise qui ont violemment secoué l'industrie automobile mondiale, 2010 a marqué le retour plus rapide qu'anticipé de PSA Peugeot Citroën à la croissance et à la rentabilité.

Toute la perte de 2009 a été effacée avec un résultat net positif de 1,1 milliards d'euros et un chiffre d'affaires en progression de 15,8 % à 56,1 milliards d'euros. Les ventes de véhicules Peugeot et Citroën ont atteint un niveau record de 3,6 millions de véhicules dans un contexte de concurrence mondiale intense.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les décisions prises par le Directoire, en ligne avec la Vision à 10 ans fixée par Philippe Varin, devant permettre au Groupe d'accélérer son internationalisation et de se transformer en un Groupe global.

Au-delà du marché européen où le Groupe a confirmé sa position de deuxième constructeur, le renforcement de la présence en Chine, les investissements décidés au Mercosur, le démarrage des opérations industrielles en Russie, et l'annonce d'une implantation en Inde, sont les signes de cette nouvelle phase de développement.

Le Conseil de Surveillance a approuvé la nouvelle organisation du Directoire proposée par Philippe Varin, avec la nomination d'un Membre du Directoire à Shanghai, responsable de toute l'Asie.

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de Surveillance a tenu une réunion hors de France, à Shanghai en octobre 2010.

La nouvelle organisation du Directoire a également donné la priorité à l'amélioration de la performance opérationnelle de la division Automobile en confiant à un Membre du Directoire la Direction Recherche et Développement. À côté de l'internationalisation du Groupe, l'amélioration de la compétitivité de la division Automobile représente un challenge stratégique majeur pour le Groupe.

Le succès des modèles Peugeot et Citroën et le lancement réussi de nouveaux produits, notamment les véhicules distinctifs, contribuent déjà à renforcer l'image de nos deux Marques. La maîtrise des technologies qui permettront de maintenir le Groupe parmi les leaders en réduction d'émission de CO₂ constitue également un objectif majeur.

Le Conseil de Surveillance a en particulier soutenu la décision du Directoire de renforcer le partenariat du Groupe avec BMW avec la poursuite de la coopération sur les moteurs essence et l'annonce de la création d'une société commune pour le développement et la fabrication de composants pour les véhicules hybrides. Le Groupe a également signé de nouveaux accords avec Mitsubishi dans les véhicules électriques.

Les autres divisions du Groupe, Banque PSA Finance, Gefco, et surtout Faurecia, qui a connu un redressement spectaculaire, ont extrêmement bien performé en 2010.

2010, année des 200 ans du Groupe, a également vu la création d'un centre d'archives à Hérimoncourt dans le Doubs.

Le redressement de la situation financière du Groupe a permis de procéder au remboursement anticipé en 2010 et début 2011 du prêt de l'État de trois milliards d'euros.

Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a également approuvé la proposition du Directoire de soumettre à l'Assemblée des actionnaires la reprise du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil de Surveillance propose de renouveler les mandats de Madame Marie-Hélène Roncoroni et de M. Jean-Paul Parayre. Le Conseil souhaite en particulier que M. Parayre puisse poursuivre sa présidence du Comité financier et d'audit. Le Conseil de Surveillance propose également la nomination comme membre du Conseil de Madame Pamela Knapp qui a, en particulier, exercé des fonctions de Directeur financier dans le groupe Siemens et dont la présence permettrait d'accroître l'internationalisation du Conseil.

Le Conseil de Surveillance propose la nomination d'Ernst & Young comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de PriceWaterhouseCoopers qui a assuré avec compétence le co-commissariat aux comptes pendant de nombreuses années. Le Conseil propose également la reconduction du mandat de Commissaire aux Comptes de Mazars et Cie et la nomination de deux Commissaires aux Comptes suppléants. Ces propositions sont faites après que le Comité financier et d'audit ait conduit en 2010 un processus rigoureux de consultation, d'évaluation et de sélection qui a notamment permis de s'assurer de la qualité et de l'indépendance des commissaires dont la nomination ou le renouvellement sont ainsi soumis au vote des actionnaires.

Le montant global maximum des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance et de chacun de ses quatre Comités fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2008 apparaît aujourd'hui décalé par rapport à ce qui est pratiqué dans les grands groupes industriels en France et en Europe. Le Conseil propose donc à l'Assemblée de porter à 1 000 000 euros le montant global maximum des jetons de présence.

Les autres résolutions proposées par le Directoire ont été soumises au Conseil de Surveillance qui vous engage à les approuver.

Face aux défis importants que PSA Peugeot Citroën doit relever, le Conseil de Surveillance a suivi de près la marche du Groupe avec l'aide de ses Comités, ainsi que les orientations prises par le Directoire pour atteindre les objectifs fixés de croissance, rentabilité et indépendance.

Le Conseil de Surveillance est confiant qu'avec la qualité du Directoire en place, avec les hommes et les femmes qui composent le Groupe, avec son expérience et sa culture d'entreprise, son ambition et ses Valeurs, PSA Peugeot Citroën dispose d'excellents atouts pour accélérer son développement et se transformer en un Groupe global.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Qui peut participer à l'Assemblée ?

Vous pouvez **assister personnellement** à l'Assemblée Générale ou bien **voter par correspondance ou par procuration**.

Les deux conditions requises sont :

- ◆ la détention d'actions Peugeot S.A. (quel que soit le nombre en votre possession) ;
- ◆ la justification de votre qualité d'actionnaire **au plus tard le jeudi 26 mai 2011 à 0h00**.

Votre participation à l'Assemblée Générale est facilitée

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'IMMOBILISER VOS TITRES POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Si vos actions sont nominatives

(compte nominatif pur ou nominatif administré)

Votre qualité d'actionnaire résulte de l'inscription de vos actions dans le registre des actionnaires nominatifs tenu par Peugeot S.A.

Vous n'avez donc **aucune démarche particulière** à faire pour apporter cette preuve.

Si vos actions sont au porteur

(compte titres ou PEA tenus par une banque, un intermédiaire financier)

Votre qualité d'actionnaire est certifiée par « **l'attestation de participation** » délivrée par la banque ou l'intermédiaire financier gestionnaire de votre compte titres.

Elle atteste que vous êtes bien actionnaire **trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée**.

Votre banque ou votre intermédiaire financier établira cette attestation et la joindra à votre demande de carte d'admission ou à votre formulaire de vote/procuration, lors de la transmission de votre formulaire à la Société Générale – Service des Assemblées.

En cas de vente de tout ou partie de vos titres, alors que vous auriez déjà effectué les démarches de participation à l'Assemblée, c'est votre banque ou votre intermédiaire financier qui se chargera de faire annuler votre participation à notre Assemblée.

Comment vous informer ?

Les actionnaires peuvent se procurer les documents relatifs à l'Assemblée prévus aux articles R. 225-83 et R. 225-88 du Code de commerce par simple demande adressée à la Société Générale – Service des Assemblées. Ces documents sont également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Dans ce cadre, le document de référence 2010 est à votre disposition sur simple demande.

Vous pouvez également consulter le document de référence 2010 sur le site www.psa-peugeot-citroen.com.

Comment transmettre vos questions écrites au Président du Directoire ?

Par lettre recommandée avec accusé de réception :

PSA Peugeot Citroën
Communication Financière
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Par e-mail :

communication.financiere@psa.fr

Votre demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, et envoyée **au plus tard le 25 mai 2011**.

Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la société, <http://www.psa-peugeot-citroen.com/> Actionnaire, Rubrique Assemblée Générale.

Comment transmettre vos demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution ?

Les **demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions** présentés par les actionnaires doivent être envoyés au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président du Directoire ou par voie électronique à l'adresse communication.financiere@psa.fr à compter de la publication du présent avis et doivent parvenir à la société au plus tard vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le 6 mai 2011**.

Les projets de résolution présentés, ainsi que la liste des points ajoutés, à l'ordre du jour, le cas échéant par les actionnaires, seront publiés sur le site Internet de la société, <http://www.psa-peugeot-citroen.com/> Actionnaire, Rubrique Assemblée Générale.

Comment voter ?

Vous désirez assister à l'Assemblée Générale

Pour faciliter votre accès à l'Assemblée, vous pouvez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la **case A** en partie supérieure du formulaire, de dater et signer en bas du formulaire, d'inscrire vos nom, prénom et adresse en bas à droite du formulaire ou de les vérifier s'ils y figurent déjà.

Pour les actions inscrites au nominatif, vous transmettez votre demande, directement, à l'aide de l'enveloppe-réponse T jointe au pli de convocation.

Pour les actions inscrites au porteur, vous transmettez votre demande à votre banque ou intermédiaire financier gestionnaire de votre compte-titres, qui joindra l'attestation de participation avant de les faire suivre à la Société Générale – Service des Assemblées, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

La demande doit être faite le plus tôt possible.

UNE CARTE D'ADMISSION VOUS SERA ADRESSÉE.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale

Pour voter, vous avez le choix entre trois options :

1 Voter par correspondance

- ◆ cochez les **cases B et 1** du formulaire ;
- ◆ indiquez votre vote ;
- ◆ **datez et signez** en bas du formulaire.

Si vous désirez voter « contre » une résolution ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée. Vous ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.

2 Donner procuration à votre conjoint, à votre partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix

- ◆ cochez les **cases B et 3** du formulaire ;
- ◆ précisez l'identité (nom, prénom) et l'adresse de la personne qui vous représentera ;
- ◆ **datez et signez** en bas du formulaire.

Pour les actions inscrites au nominatif, vous transmettez votre demande, directement, à l'aide de l'enveloppe-réponse T jointe au pli de convocation.

Pour les actions inscrites au porteur,

vous transmettez votre formulaire à votre banque ou intermédiaire financier gestionnaire de votre compte-titres, qui joindra l'attestation de participation avant de les faire suivre à la Société Générale – Service des Assemblées.

3 Donner procuration au Président de l'Assemblée Générale (le Président du Conseil de Surveillance) ou sans indication de mandataire

- ◆ cochez les **cases B et 2** du formulaire ;
- ◆ **datez et signez** en bas du formulaire.

Il est précisé que pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire (nom, prénom et adresse du mandataire) peut s'effectuer par voie électronique à l'adresse psa-ag-mandataire@mpsa.com, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, **soit le 28 mai 2011**.

Comment remplir le formulaire ?

Votre choix peut porter sur les possibilités suivantes :

Vous désirez assister à l'Assemblée :

Cochez la **case A**

Vous désirez voter par correspondance ou être représenté à l'Assemblée :

Cochez la **case B** et remplissez l'un des trois cadres ci-dessous

Vous êtes actionnaire au porteur :

Vous devez faire établir une attestation de participation par votre teneur de compte qui la joindra à ce formulaire.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM
 Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

PSA PEUGEOT CITROËN
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
 au capital de 234 049 225 €
 Siège social : 75, avenue de la Grande Armée
 75116 PARIS
 B 552 100 554 R.C.S. PARIS
 Siret 552 100 554 00021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
 du 31 mai 2011 à 10 heures au siège social de Peugeot S.A.
 75 avenue de la Grande Armée - PARIS 16^e

COMBINED GENERAL MEETING
 called on May 31, 2011 at 10 a.m. to the Company's head office Peugeot S.A.
 75, avenue de la Grande Armée - PARIS 16^e

CADRE RÉSERVE / For Company's use only
 Identifiant / Account : _____
 Nombre d'actions / Number of shares : _____
 Nombre de voix / Number of voting rights : _____
 Nominatif Registered : VS / single vote
 Porteur / Bearer : VD / double vote

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■.
 Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Yes	Non/No	Oui/Yes	Non/No
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A		F	
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B		G	
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C		H	
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D		J	
									E		K	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée :
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote against).
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M, M^{me} ou M^{lle}. Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (3)) Mr, Ms or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

à la BANQUE / to the Bank 28/05/2011, MAY 28, 2011
 à la SOCIÉTÉ / to the Company 28/05/2011, MAY 28, 2011

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir.
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 Date and sign at the bottom of the form without filling it
 Cf au verso renvoi (3) - See reverse (3)

3 JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (3).
 // I HEREBY APPOINT See reverse (3).
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne sont valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de comptes.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keepers.

Nom, prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Sur name, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Date et Signature

Vous désirez voter par correspondance

Cochez ici et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au président de l'Assemblée :

Cochez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée :

Cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

ORDRE DU JOUR

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire

- ◆ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010.
- ◆ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010.
- ◆ Affectation des résultats.
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- ◆ Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (Mme Roncoroni).
- ◆ Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Parayre).
- ◆ Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance (Mme Knapp).
- ◆ Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire (MAZARS).
- ◆ Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant (M. de Cambourg - MAZARS).
- ◆ Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire (ERNST & YOUNG ET AUTRES).
- ◆ Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant (AUDITEX - Réseau EY).
- ◆ Montant global maximum des jetons de présence.
- ◆ Autorisation d'un programme de rachat d'actions.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire

- ◆ Autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la société.
- ◆ Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- ◆ Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public.
- ◆ Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.
- ◆ Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital.
- ◆ Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés.
- ◆ Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- ◆ Pouvoirs pour formalités.

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2011

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) afin de vous prononcer sur les projets de résolutions ayant pour objet les points suivants :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

I. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 et affectation des résultats (Première, deuxième et troisième résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et consolidés (deuxième résolution) de Peugeot S.A. (la « **société** ») au titre l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils vous auront été présentés.

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font ressortir un bénéfice de 647 883 601 euros contre un bénéfice de 537 011 853, 29 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe de 1 134 millions d'euros, contre un résultat négatif de 1 161 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les informations détaillées concernant les comptes annuels pour l'exercice 2010, ainsi que la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2010, figurent dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2011 et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com).

La troisième résolution a pour objet de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2010, qui fait ressortir un bénéfice de 647 883 601 euros.

Le Directoire rappelle à l'Assemblée Générale que le bénéfice distribuable est composé du résultat de l'exercice majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent d'un montant de 1 299 900 801,78 euros, soit au total 1 947 784 402,91 euros.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2010, il vous est proposé le versement, après deux années d'interruption, d'un dividende de 1,10 euro par action, qui correspond à un taux de distribution de 22 % du résultat net.

Le Directoire propose ainsi à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- à titre de dividende : 257 454 147,5 euros ;
- au compte « Report à nouveau » : 1 690 330 255,41 euros.

Le dividende de 1,10 euro par action serait éligible en totalité à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 2° du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, au prélèvement libératoire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier.

Le dividende serait détaché de l'action le 2 juin 2011 et serait payé aux actionnaires en numéraire le 7 juin 2011 sur les positions arrêtées le 6 juin au soir.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seraient affectées au report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2008 et 2009, le dividende versé au titre de l'exercice 2007 s'étant élevé à 1,50 euro par action.

II. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (*Quatrième résolution*)

La quatrième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements dits « réglementés », visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce et conclus ou poursuivis par la société au cours de l'exercice 2010.

Il est ainsi soumis à votre approbation une convention réglementée, au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce, autorisée et conclue au cours de l'exercice 2010.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2010, le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à se porter caution solidaire et indivisible de la

société Peugeot Citroën Automobiles SA pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires dues par cette dernière au titre d'un crédit de 200 000 000 d'euros octroyé par la Banque Européenne d'Investissement pour le programme de développement des véhicules hybrides rechargeables.

Le contrat de cautionnement a été conclu entre la Société et la Banque Européenne d'Investissement le 10 août 2010.

Nous vous précisons qu'aucun engagement réglementé au sens de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce n'a été pris par la Société au bénéfice de mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 19 avril 2011.

III. Mandats de membres du Conseil de Surveillance (*Cinquième, sixième et septième résolutions*)

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie-Hélène Roncoroni, de Monsieur Jean-Paul Parayre et de Monsieur Jean-Louis Masurel arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, les résolutions suivantes sont soumises à votre approbation :

Par la cinquième résolution, il est proposé de renouveler le mandat de Madame Marie-Hélène Roncoroni, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par la sixième résolution, il est proposé de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Paul Parayre, pour une durée de six années, soit

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par la septième résolution, il est proposé de nommer Madame Pamela Knapp, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Masurel, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces projets de résolutions sont plus précisément présentés dans le rapport du Conseil de Surveillance et les renseignements sur les personnes dont le renouvellement ou la nomination sont proposés sont détaillés dans la brochure Avis de Convocation.

IV. Mandats des Commissaires aux Comptes (*Huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions*)

Les mandats du cabinet Mazars et de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux Comptes titulaires, ainsi que les mandats de Messieurs Yves Nicolas et Patrick de Cambourg, Commissaires aux Comptes suppléants, viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, les résolutions suivantes sont soumises à votre approbation :

Par les huitième et neuvième résolutions, il vous est proposé de renouveler le mandat du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et le mandat de M. Patrick de Cambourg en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, pour une

durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par les dixième et onzième résolutions, il vous est proposé de nommer la société Ernst & Young en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et la société Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces projets de résolutions sont plus précisément présentés dans le rapport du Conseil de Surveillance.

V. Réévaluation du montant global maximum des jetons de présence (*Douzième résolution*)

Sur proposition du Conseil de Surveillance, la douzième résolution est soumise à votre approbation à l'effet de porter le montant global maximum des jetons de présence de 600 000 euros à 1 million d'euros pour l'exercice 2011 et les exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Ce projet de résolution est plus précisément présenté dans le rapport du Conseil de Surveillance.

VI. Autorisation d'un programme de rachat d'actions (Treizième résolution)

Par la treizième résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation de rachat d'actions Peugeot S.A., qui avait été donnée par l'Assemblée du 2 juin 2010 et qui vient à expiration le 2 décembre 2011, étant précisé que cette précédente autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

L'autorisation porterait sur un maximum de 16 millions d'actions, correspondant au nombre de titres qui pourraient être rachetés compte tenu du plafonnement légal des titres en autodétention à 10 % du capital et du nombre de titres détenus à fin 2010. Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait 7 187 450 actions représentant 3,07 % du capital. Le prix maximal d'achat est fixé à 65 euros.

Ces interventions seraient réalisées par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les finalités de ce programme de rachat d'actions seraient : la réduction du capital de la Société, la couverture des plans d'options d'achat,

l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital ou le recours à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société.

Si le Groupe devait utiliser cette autorisation pour d'autres motifs que la couverture des plans d'options d'achat ou d'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux, il le ferait en veillant particulièrement au niveau de sa position financière nette.

Conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le descriptif de ce programme sera publié, préalablement à toute mise en œuvre, sur le site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën (www.psa-peugeot-citroen.com), ainsi que le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Cette autorisation serait consentie pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 30 novembre 2012.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VII. Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société (Quatorzième résolution)

La quatorzième résolution renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à la réduction du capital par voie d'annulation de toute ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de toute autorisation de rachat d'actions conférée par l'Assemblée notamment au titre de la treizième résolution, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois, se substituerait à celle votée lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2010, au titre de laquelle le Directoire n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VIII. Autorisations et délégations de compétence données au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription

Votre Directoire dispose d'autorisations et de délégations de compétences qui lui ont été données par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 et qui viennent toutes à échéance en 2011.

Il vous est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités.

Elles permettraient au Directoire de disposer de toute la flexibilité nécessaire dans le choix des émissions envisageables et des possibilités offertes par les marchés financiers.

Il vous est proposé de conférer au Directoire, avec faculté de subdélégation, de nouvelles autorisations et délégations de compétence ayant pour objet l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation par le Directoire de toute émission de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, est soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Quinzième résolution

La quinzième résolution a ainsi pour objet de déléguer au Directoire la compétence de décider, pour une période de vingt-six mois, la réalisation d'augmentations de capital par émission de titres donnant directement ou indirectement accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires.

Cette délégation se substituerait à la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 dans sa sixième résolution, laquelle n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire.

Les augmentations de capital qui résulteraient le cas échéant, de telles opérations, ne pourraient avoir pour effet de porter le capital social, soit 234 049 225 euros au 31 décembre 2010, à un montant nominal supérieur à 400 millions d'euros (le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans ce plafond), ce plafond étant commun à l'ensemble des émissions qui pourraient être réalisées par ailleurs en vertu des seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions qui sont également soumises à votre approbation dans le cadre de la présente Assemblée Générale du 31 mai 2011.

En outre, le montant nominal maximum des titres de créances donnant accès au capital social ainsi émis serait limité à 1 500 millions d'euros, ce plafond étant commun à l'ensemble des émissions de titres de créances donnant accès au capital, qui pourraient être par ailleurs réalisées en vertu des seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions qui sont par ailleurs soumises à votre approbation dans le cadre de la présente Assemblée Générale du 31 mai 2011.

Seizième et dix-septième résolutions

En ce qui concerne les opérations d'augmentation de capital par émission de titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009, dans sa septième résolution, avait conféré au Directoire une délégation de compétence lui permettant de réaliser de telles opérations dans le cadre d'offres au public et/ou de placements privés.

Cette délégation a été utilisée par le Directoire en juin 2009, la Société ayant procédé à l'émission de 22 908 365 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal d'endettement d'environ 575 millions d'euros.

Cette délégation devant expirer en août 2011, il vous est proposé d'accorder au Directoire, pour une période de vingt-six mois, de nouvelles délégations en matière d'augmentation de capital, par émission de titres donnant directement ou indirectement accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire estime en effet nécessaire de continuer à disposer de la possibilité de recourir à de telles opérations. La suppression du droit préférentiel de souscription permet, d'une manière générale, de disposer d'une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités offertes par le marché, et peut s'avérer nécessaire pour procéder à des augmentations de capital dans les meilleures conditions selon les conditions de marché ou la nature des titres à émettre. Depuis l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009, la suppression du droit préférentiel de souscription peut en particulier permettre de réaliser des opérations dans le cadre de placements privés, c'est-à-dire dans le cadre d'une offre qui s'adresse exclusivement à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à des « investisseurs qualifiés » ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces derniers agissent pour compte propre.

À cet effet, et conformément à la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juillet 2009, deux résolutions distinctes sont soumises à votre approbation afin de vous permettre d'exprimer un vote distinct sur, d'une part, les opérations par offre au public (seizième résolution) et, d'autre part, sur les opérations par placement privé (dix-septième résolution).

Ces deux délégations emporteraient chacune de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres valeurs mobilières qui pourraient être ainsi émises. S'agissant de la seizième résolution, le Directoire pourra néanmoins réserver aux actionnaires un délai de priorité leur permettant de souscrire les actions ou autres valeurs mobilières avant le public.

Les montants des opérations qui seraient le cas échéant réalisées en vertu des délégations prévues à la seizième résolution et/ou la dix-septième résolution viendraient s'imputer sur les plafonds visés dans la quinzième résolution. En outre, et conformément à la loi, les émissions de titres de capital réalisées dans le cadre d'opérations par placement privé en vertu de la dix-septième résolution seraient limitées à 20 % du capital par an.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation, le prix d'émission de chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de la Bourse de Paris précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Dix-huitième résolution

En complément des trois résolutions qui précèdent, il vous est proposé, par la dix-huitième résolution, d'autoriser le Directoire, pour une période de vingt-six mois, à augmenter le nombre de titres à émettre en cas de sursouscription dans le cadre de chacune des émissions, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait réalisée en application des quinzième, seizième et dix-septième résolutions ci-avant présentées.

Ce type d'autorisation, connu sous le nom d'option de sur-allocation (ou « *green shoe* »), avait été accordé au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 et a été utilisé par la Société à l'occasion de l'émission d'OCEANE réalisée en 2009.

En vertu de cette autorisation, le Directoire aurait la faculté d'augmenter la taille d'une émission en cas de sursouscription, et ce dans la limite de 15 % du nombre de titres émis dans le cadre de l'émission initiale, et en tout état de cause dans le respect des plafonds mentionnés dans les quinzième à dix-septième résolutions.

Une telle augmentation du nombre de titres devrait être réalisée dans les 30 jours suivant la clôture de la souscription de l'émission initiale et au même prix que celui fixé pour cette émission initiale.

Les quinzième à dix-huitième résolutions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous renvoyons au document de référence 2010 pour connaître la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours (document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2011 et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site Internet du groupe PSA Peugeot Citroën : www.psa-peugeot-citroen.com).

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, le Directoire, s'il faisait usage de l'une des délégations résultant des quinzième à dix-huitième résolutions, établirait au moment de cette utilisation un rapport complémentaire décrivant les conditions

définitives de l'opération ainsi que son incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des

capitaux propres. Ce rapport ainsi que le rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes seraient mis à disposition des actionnaires dans les conditions définies par le Code de commerce.

IX. Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés *(Dix-neuvième résolution)*

La présente Assemblée Générale ayant à se prononcer, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions, sur des délégations de compétence relatives à des augmentations de capital, il vous est soumis une résolution ayant pour objet de déléguer au Directoire la compétence de décider la réalisation d'une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés (dix-neuvième résolution), et ce en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation, et sous réserve des dispositions prévues à l'article 9 des statuts, le Directoire disposerait de la faculté de réaliser une ou plusieurs augmentation(s) de capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, le montant de toute augmentation de capital ainsi réalisée s'imputant sur le premier des deux plafonds visés dans la quinzième résolution.

Les augmentations de capital seraient réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3332-2 du Code du travail, la délégation emportant de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code de travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité des titres souscrits est supérieure ou égale à dix ans.

Cette délégation de compétence serait octroyée pour une durée de vingt-six mois.

X. Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société *(Vingtième résolution)*

Par la vingtième résolution, il vous est proposé de renouveler la délégation de compétence conférée au Directoire aux termes de la onzième résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010, et ce pour une durée de dix-huit mois.

En application des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, cette délégation permettrait au Directoire d'émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons de souscription d'action à conditions préférentielles et à les attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Conformément à la loi, cette délégation de compétence serait subordonnée au « principe de réciprocité » et ne pourrait être mise en œuvre que dans le cas où une offre publique serait le fait d'une entité

qui elle-même n'aurait pas l'obligation – si elle faisait l'objet d'une offre – d'obtenir l'approbation de l'Assemblée pour prendre des mesures de défense pendant l'offre, ou qui est contrôlée par une entité qui n'applique pas cette obligation.

Ces bons deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Le montant maximum prévu pour l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions s'ils étaient émis, est de 160 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la quinzième résolution qui précède.

Il est proposé que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis soit fixé à 160 millions.

XI. Pouvoirs *(Vingt et unième résolution)*

La vingt et unième résolution est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Si ces diverses propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les adopter par le vote des résolutions dont il vous sera donné lecture.

Le Directoire

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Treize résolutions sont proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire et huit résolutions sont soumises à l'Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport établi par les Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice

clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice s'élevant à 647 883 601 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires

aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2010 de 647 883 601,13 euros majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent d'un montant de 1 299 900 801,78 euros, s'élève à la somme de 1 947 784 402,91 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- à titre de dividende : 257 454 147,5 euros ;
- au compte « Report à nouveau » : 1 690 330 255,41 euros.

Ainsi, le dividende s'élève à 1,10 euro par action. Il est éligible en totalité à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 2 du Code général

des impôts ou, sur option du bénéficiaire, au prélèvement libératoire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier.

Le dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2011 et sera payé aux actionnaires en numéraire le 7 juin 2011 sur les positions arrêtées le 6 juin au soir.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2008 et 2009, le dividende versé au titre de l'exercice 2007 s'étant élevé à 1,50 euro par action.

Quatrième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve ce rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Paul Parayre pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Septième résolution

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, nomme Madame Pamela Knapp en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Masurel, dont le mandat prend fin à la date de la présente Assemblée, et ce pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet MAZARS, dont le siège est à Courbevoie (92400), Tour Exaltis, 61 rue Henri-Regnault, pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, renouvelle le mandat de Monsieur Patrick De Cambourg, domicilié à Courbevoie (92400), Tour Exaltis, 61 rue Henri-Regnault, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet MAZARS, pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dixième résolution

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, nomme la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, dont le siège est à Neuilly-sur-Seine (92576), 41 rue Ybry, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Onzième résolution

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil de Surveillance, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES,

la société Auditex, dont le siège est à Paris-La Défense (92037), Faubourg de l'Arche, pour la durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Douzième résolution

Montant global maximum des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 1 million d'euros la rémunération globale maximale des membres

du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Treizième résolution

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la société, dans la limite de 16 000 000 actions.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats pourront être effectués en vue :

- (i) de réduire le capital de la société ;
- (ii) de l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- (iii) de l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés ;

(iv) de la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital ; ou

(v) d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et à toute époque, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat.

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 euros par action.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour et se substitue, à compter de la date de la présente Assemblée, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire

Quatorzième résolution

Autorisation de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, dans les conditions prévues par l'article 9 des statuts, à procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions de la société que la société détient ou qu'elle viendrait à détenir, dans la limite de dix pour cent du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour procéder, s'il y a lieu, à une ou plusieurs réductions de capital en conséquence de l'annulation des actions précitées et en particulier modifier les statuts, effectuer toutes formalités de publicité et prendre toutes dispositions pour permettre directement ou indirectement la réalisation de cette ou ces réductions de capital.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée et se substitue, à compter de la présente Assemblée, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 dans sa neuvième résolution.

Quinzième résolution

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- I. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider, dans un délai de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, une ou plusieurs augmentations de capital, à réaliser au moyen de :
 - a) l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions Peugeot S.A. et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions Peugeot S.A., les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères,
 - b) et/ou l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- II. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, (en ce compris les émissions d'actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières précédemment émises) ne pourra avoir pour effet de porter le capital social, actuellement fixé à 234 049 225 euros, à un montant supérieur à 400 000 000 euros, le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans le plafond ci-dessus fixé ;

III. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 1 500 000 000 euros en nominal ;

IV. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

V. décide :

- a) que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- b) qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- c) qu'en cas d'émission de valeurs mobilières composées, les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre au profit des titulaires de ces valeurs mobilières.

La présente délégation se substitue à la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 dans sa sixième résolution.

Seizième résolution

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92,

- I. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, par offre au public, en euros, d'actions Peugeot S.A. ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions Peugeot S.A., pour la totalité du plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la quinzième résolution qui précède ;
- II. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 1 500 000 000 euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au paragraphe III de la quinzième résolution qui précède ;
- III. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté d'instituer au profit des actionnaires, s'il le juge opportun, un droit de priorité pour souscrire les actions émises en vertu de la présente délégation en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- IV. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la

société emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;

- V. décide que le prix d'émission pour chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de la Bourse de Paris précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- VI. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les conditions d'émission, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92,

- I. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en euros, d'actions Peugeot S.A. ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions Peugeot S.A., pour la totalité du plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la quinzième résolution qui précède, dans la limite cependant de 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission ;
- II. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder

1 500 000 000 euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au paragraphe III de la quinzième résolution qui précède ;

- III. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution ;
- IV. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
- V. décide que le prix d'émission pour chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de la Bourse de Paris précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- VI. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les

conditions d'émission, la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ainsi que les dates auxquelles peuvent être exercés les droits d'attribution, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera

assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée et prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution

Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, à augmenter le nombre de titres à émettre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour chacune des émissions décidées en application des quinzième, seizième et dix-septième résolutions qui précèdent, et au même prix

que celui fixé pour l'émission initiale, dans la limite du plafond global mentionné dans les quinzième, seizième et dix-septième résolutions qui précèdent.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 dans sa huitième résolution.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et en application des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-1 du Code du travail, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

- I. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations de capital, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-20 du Code du travail, et dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros, cette limite s'imputant sur le plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la quinzième résolution qui précède, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
- II. décide de supprimer au profit des bénéficiaires le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées sur le fondement de la présente délégation ;
- III. confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer souverainement le montant

de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-20 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des bénéficiaires tels que définis ci-dessus, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire.

Le Directoire pourra, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, déléguer à son Président ou, en accord avec celui-ci, à l'un de ses membres, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir. Les personnes désignées rendent compte au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par le Directoire.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Vingtième résolution

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- I. délègue au Directoire, en application des dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, la compétence d'émettre, en une ou plusieurs fois, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions Peugeot S.A. et d'attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- II. fixe à 160 000 000 euros le montant de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice desdits bons, ce montant s'imputant sur le plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la quinzième résolution qui précède, et à 160 000 000 le nombre

maximum de bons de souscription pouvant être émis en vertu de la présente résolution ;

- III. donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer les conditions d'exercice de ces bons, qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, ces bons devenant caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
- IV. décide que la présente délégation sera réputée, en cas de caducité des bons, n'avoir pas été utilisée et conservera en conséquence tous ses effets ;
- V. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente résolution donneraient droit.

La présente délégation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 dans sa onzième résolution.

Vingt et unième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée

pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations intervenues au cours de l'exercice 2010 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

Aux termes de la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 2 juin 2010, votre Directoire s'est vu consentir l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes Peugeot S.A. au profit de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de Peugeot S.A. ou de sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et ce pour un nombre maximum de 2 millions d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée expirant au 31 août 2011.

Faisant usage de cette autorisation, Le Directoire a décidé lors de sa séance du 21 septembre 2010, de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, et a procédé à l'attribution de 816 000 actions existantes au profit des cadres dirigeants et d'un certain nombre de cadres supérieurs du groupe PSA Peugeot Citroën.

Les bénéficiaires de cette attribution gratuite d'actions sont tous salariés de Peugeot S.A. ou de sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions légales. Compte tenu des engagements pris par le Groupe en application des dispositions réglementaires relatives aux conventions passées avec les entreprises bénéficiant du soutien exceptionnel de l'État, aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au profit des membres du Directoire.

Les principales caractéristiques de cette attribution gratuite d'actions, et les conditions auxquelles elle a été soumise, sont les suivantes :

Périodes d'acquisition et de conservation

Pour les bénéficiaires résidents fiscaux en France et affiliés à un régime de retraite de sécurité sociale française, les actions attribuées gratuitement ne pourront être définitivement acquises qu'à l'issue d'une période allant jusqu'à la date de publication, en 2013, des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, cette période d'acquisition étant donc d'une durée supérieure à deux ans.

Les actions, une fois définitivement attribuées, devront être conservées par ces bénéficiaires pendant une durée de deux ans à compter de la date de leur attribution définitive.

Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition a par contre été fixée à quatre ans soit jusqu'au 21 septembre 2014. En contrepartie, et conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 2 juin 2010, aucune période de conservation ne sera à observer par ces bénéficiaires.

Conditions de performance

Pour l'ensemble des bénéficiaires, l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à l'atteinte d'objectifs en termes de résultat opérationnel courant du Groupe cumulé sur trois ans, hors Faurecia mais incluant la part des activités menées en Chine, mises en équivalence dans les résultats.

L'attribution définitive des actions à chaque bénéficiaire pourra être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis dans le plan d'attribution d'actions gratuites.

Conditions de présence

Pour pouvoir prétendre à l'attribution définitive des actions, chaque bénéficiaire devra en outre être salarié du groupe PSA Peugeot Citroën à la date de fin de la période d'acquisition, sauf cas particuliers de décès, invalidité, licenciement économique ou départ en retraite.

Au total, 816 000 actions ont été attribuées gratuitement à 291 salariés, dont 121 000 ont été attribuées aux dix salariés dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

La valeur unitaire des actions Peugeot S.A. ainsi attribuées était de 24,685 euros au jour de leur attribution (cours à la clôture de la Bourse de Paris).

Le Directoire



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil de Surveillance

◆ **PRÉSIDENT**

Thierry Peugeot

◆ **VICE-PRÉSIDENTS**

Jean-Philippe Peugeot

Jean-Louis Silvant

◆ **MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Marc Friedel

Jean-Louis Masurel

Jean-Paul Parayre

Robert Peugeot

Henri Philippe Reichstul

Marie-Hélène Roncoroni

Geoffroy Roux de Bézieux

Ernest-Antoine Seillière

Joseph F. Toot Jr.

◆ **CENSEURS**

François Michelin

Roland Peugeot

Directoire

◆ **PRÉSIDENT**

Philippe Varin

◆ **MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Jean-Marc Gales

Grégoire Olivier

Guillaume Faury

Frédéric Saint-Geours

Informations et renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au 31 décembre 2010

Thierry Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 19 décembre 2002
Échéance du mandat en cours : 2016

Né le 19 août 1957

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du comité des rémunérations
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Thierry Peugeot est également :

Vice-président et Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères,
Administrateur et Membre du comité des participations de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Administrateur de Société Anonyme de Participations – SAPAR,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle - CID,
Administrateur d'Air Liquide,
Membre du comité des rémunérations de LISI,
Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président d'Immeubles et Participation de l'Est,
Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Administrateur d'AMC Promotion,
Gérant de la SCI du Doubs,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Thierry Peugeot a exercé des fonctions de Directeur général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 900 actions.

Jean-Philippe Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001
Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 7 mai 1953

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Vice-président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Philippe Peugeot est également :

Président Directeur Général d'Établissements Peugeot Frères,
Vice-président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Membre du Conseil de Surveillance d'Immobilier Dassault,
Administrateur de Simante SL,
Président de Oldschool,
Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président du Conseil d'Administration de Nutrition et Communication SAS,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF,
Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Philippe Peugeot a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Jean-Louis Silvant

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2006
Échéance du mandat en cours : 2012
Né le 7 février 1938

Adresse professionnelle :
La Martinerie
35, rue de la Fontaine
37370 Neuvy-le-Roi
France

Vice-président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité des rémunérations
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Louis Silvant est également :
Président de la Closerie des Tilleuls,
Gérant de Silvant-Invest,
Administrateur de Peugeot Suisse,
Administrateur de Résidéal Santé.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Aucun.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Louis Silvant a intégré le groupe PSA Peugeot Citroën en 1961. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production des ressources humaines et des Études, a été Directeur général adjoint de la société Peugeot de 1992 à 1998 et membre du comité exécutif du groupe PSA Peugeot Citroën de 1998 à 2002.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 1 150 actions.

Marc Friedel

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 26 juin 1996
Échéance du mandat en cours : 2014
Né le 21 juillet 1948

Adresse professionnelle :
1, rue Ballu
75009 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité financier et d'audit

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Représentant permanent de Sofinaction (groupe CIC) au Conseil d'Administration de la Société Nancéienne Varin-Bernier (SNVB),
Membre du Conseil de Surveillance des Presses Universitaires de France.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Marc Friedel a été Président Directeur Général, de 1989 à 1999, de la société Berger-Levrault, société cotée à la Bourse de Paris. Il est actuellement retraité.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Jean-Louis Masurel

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 27 août 1987
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 18 septembre 1940

Adresse professionnelle :
Arcos Investissement
13, rue Saint-Florentin
75008 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Louis Masurel est également :
Président d'Arcos Investissement,
Membre du Conseil de Surveillance de 21 Centrale Partners S.A.,
Administrateur de la Société des Bains de Mer (Monaco),
Administrateur de Compagnie de Transports Financière et Immobilière – Cotrafi,
Administrateur de Gondrand (filiale de Cotrafi),
Administrateur de Banque J. Safra (Monaco),
Gérant de Société des Vins de Fontfroide,
Président de Sogetel.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Vice-président du Conseil de Surveillance de Oudart S.A.,
Administrateur de Oudart Gestion S.A.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Louis Masurel a exercé les fonctions de vice-président Directeur général de Moët-Hennessy puis de LVMH de 1983 à 1989. Depuis 1995, il est administrateur et Président du comité financier de la Société des Bains de Mer (Monaco).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 1 600 actions.

Jean-Paul Parayre

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :
203, avenue de Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du comité financier et d'audit
Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Paul Parayre est également :
Président du Conseil de Surveillance de Vallourec,
Administrateur de Bolloré S.A.,
Administrateur de la Société Financière du Planier,
Gérant B Stena International Sarl,
Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Administrateur de Stena International B.V.,
Membre du Conseil Consultatif de V&M do Brasil,
Administrateur de SNEF.

Expertise et expérience professionnelle :
M. Jean-Paul Parayre a exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën. Entre 1984 et 1990, il est Directeur général puis Président du Directoire de Dumez avant de devenir vice-président Directeur général de Lyonnaise des Eaux Dumez de 1990 à 1992. Il intègre le groupe Bolloré en 1994 en tant que vice-président Directeur Général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de Président Directeur Général de Saga entre 1996 et 1999. Depuis 2000, il est Président du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 83 396 actions.

Robert Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du comité stratégique
Membre du comité des nominations et de la gouvernance
Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2010, M. Robert Peugeot est également :
Président Directeur Général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Président Directeur Général de Simante, SL.,
Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International,
Membre du Conseil de Surveillance d'IDI Emerging Markets S.A.,
Administrateur de Sofina,
Administrateur de FCC S.A.,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur d'Imerys,
Administrateur de Sanef,
Administrateur de Holding Reignier S.A.,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de DKSH AG,
Gérant de SCI CHP Gestion,
Gérant de SCI Rodom,
Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Zodiac Aerospace,
Représentant statutaire de FFP, à la Présidence de Financière Guiraud SAS.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Membre du Conseil de Surveillance du groupe Taittinger,
Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland AG,
Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva FRANCE,
Président de Nutrition et Communication,
Administrateur de La Française de Participations Financières - LFPF,
Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Administrateur de l'IFP (Institut Français du Pétrole),
Administrateur de Société du Louvre – groupe du Louvre,
Administrateur de Citroën Danemark A/S,
Administrateur d'Aviva Participations,
Administrateur du GIE de recherche et d'Études PSA Renault,
Administrateur de Citroën UK Ltd.,
Administrateur d'Alpine Holding,
Administrateur de WRG – Waste Recycling Group Limited,
Administrateur de B-1998 SL,
Administrateur de FCC Construcción S.A.

Expertise et expérience professionnelle :
Après ses études à l'École Centrale de Paris et de l'INSEAD, Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du comité exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. depuis février 2007, membre du Comité financier, membre du comité des nominations et de la gouvernance et en préside le comité stratégique depuis décembre 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Henri Philippe Reichstul

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Rua dos Pinheiros, 870
20° Andar – cjs. 201 – CEP 05422-001 São Paulo, SP Brasil

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Henri Philippe Reichstul est également :
Administrateur de Ashmore Energy International – AEI et Membre du comité des rémunérations,
Administrateur de Repsol YPF S.A. et Membre de la « Comision Delegada ».

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :
Administrateur de TAM – Linhas Aéreas S.A., Holdings/Vivo, Pao de Açucar Group,
Président Directeur Général de Brenco.

Expertise et expérience professionnelle :
Diplômé en économie de l'université de São Paulo, post graduate work à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe Reichstul a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 25 actions.

Marie-Hélène Roncoroni

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999
Échéance du mandat en cours : 2011
Née le 17 novembre 1960

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2010, Mme Marie-Hélène Roncoroni est également :

Vice-président de société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Président du comité de participations, Membre du comité d'investissements, Membre du comité des nominations et des rémunérations de FFP,
Administrateur de Société Anonyme de Participations – SAPAR,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur de Simante SL,
Administrateur d'Assurances Mutuelles de France,
Représentant permanent de Société Anonyme de Participation – SAPAR au Conseil d'Administration de la Société des Immeubles de Franche-Comté,
Représentant permanent de la Société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'Administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA Vie Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Vie (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Coopérations.
Représentant permanent de Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Comtoise de Participation.
Administrateur de La Française de Participations Financières - LFPF.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la direction financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la direction des relations industrielles et humaines.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Geoffroy Roux de Bézieux

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 mai 2007
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
OMEA Telecom
12, rue Belgrand
92300 Levallois Perret
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité des nominations et de la gouvernance

Membre du comité des rémunérations

Au 31 décembre 2010, M. Geoffroy Roux de Bézieux est également :

Président de OmeA Telecom (Virgin Mobile),
Vice-président du Conseil de Surveillance de Seloger.com,
Administrateur de Parrot S.A.,

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Nocibé,
Administrateur de Fromagers Plus,
Administrateur de Micromania,
Administrateur de Budget Telecom,
Administrateur d'IMS – International Metal Service.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy Roux de Bézieux a exercé diverses fonctions au sein du groupe L'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis Chief Operating Officer (2003-2006). Il est depuis 2006 Président fondateur de OmeA Telecom (Virgin Mobile). Il a été Président de l'association CroissancePlus de 2005 à 2008.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 1 000 actions.

Ernest-Antoine Seillière

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 22 juin 1994
Échéance du mandat en cours : 2012
Né le 20 décembre 1937

Adresse professionnelle :
Wendel Investissement
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité des nominations et de la gouvernance

Membre du comité des rémunérations

Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Ernest-Antoine Seillière est également :
Président du Conseil de Surveillance de Wendel,
Membre du Conseil de Surveillance de Hermès International S.A.,
Administrateur de Legrand,
Administrateur de Bureau Veritas,
Administrateur de Wendel-Participations,
Administrateur de Sofisamc (Suisse).

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Président Directeur Général de CGIP,
Président Directeur Général de Marine-Wendel,
Président Directeur Général de Legrand Holding,
Vice-président du Conseil d'Administration de Cap Gemini,
Administrateur d'Editis,
Président Directeur Général de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS,
Président du Conseil de Surveillance de Oranje – Nassau Groep B.V.,
Membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas,
Membre du Conseil de Surveillance de Editis Holding,
Membre du Conseil de Surveillance de Gras-Savoie.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Ernest-Antoine Seillière a exercé divers postes de Président et administrateur de sociétés.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 600 actions.

Joseph F. Toot Jr

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2000
Échéance du mandat en cours : 2012
Né le 13 juin 1935

Adresse professionnelle :
2826 COVENTRY LN.N.W
Canton, OHIO 44708
United States

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Au 31 décembre 2009, M. Joseph F. Toot Jr. est également :
Administrateur de Rockwell Automation.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Rockwell Collins,
Administrateur de The Time Company.

Expertise et expérience professionnelle :

Ancien Chief Executive Officer de The Timken Company.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

François Michelin

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 25 juillet 2006
Échéance du mandat en cours : 2012
Né le 15 juin 1926

Adresse professionnelle :
Pardevi
23, place des Carmes-Déchaux
63040 Clermont-Ferrand
France

Censeur

Au 31 décembre 2010, M. François Michelin est également :
Président de Participation et Développement Industriels S.A. – Pardevi Gérant associé indéfiniment responsable de la Compagnie Financière Michelin (Suisse),
Vice-président de l'ANSA.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Gérant commandité de Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM),
Gérant commandité de Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM),
Associé indéfiniment responsable de Michelin Reifenwerke (MRW).

Expertise et expérience professionnelle :

Durant sa période à la gérance de la CGEM, Michelin est devenu l'un des trois premiers manufacturiers mondiaux alors qu'il était au dixième rang mondial.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Roland Peugeot

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 20 mars 1926

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Censeur

Au 31 décembre 2010, M. Roland Peugeot est également :
Président d'honneur d'Établissements Peugeot Frères,
Président d'honneur du Football Club Sochaux Montbéliard – FCSM.

Mandat expiré au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Administrateur Établissements Peugeot Frères,
Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil d'Administration de LFPF – La Française de Participations Financières.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Roland Peugeot a occupé plusieurs postes de Président à l'intérieur du groupe PSA Peugeot Citroën, et notamment la présidence du Conseil de Surveillance de 1972 à 1998. Il a été membre du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot de 1982 à 1996.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 20 041 actions.

Informations et renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale

Marie-Hélène Roncoroni

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999
Échéance du mandat en cours : 2011
Née le 17 novembre 1960

Adresse professionnelle :
FFP
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du comité financier et d'audit

Au 31 décembre 2010, Madame Marie-Hélène Roncoroni est également :

Vice-président de société Foncière, Financière et de Participations – FFP,
Président du comité de participations, Membre du comité d'investissements, Membre du comité des nominations et des rémunérations de FFP,
Administrateur de Société Anonyme de Participations – SAPAR,
Administrateur des Établissements Peugeot Frères,
Administrateur de SIMANTE SL,
Administrateur d'Assurances Mutuelles de France,
Représentant permanent de Société Anonyme de Participation – SAPAR au Conseil d'Administration de la Société des Immeubles de Franche-Comté,
Représentant permanent de la Société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'Administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Immeubles et Participations de l'Est,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA Vie Assurances Mutuelles,
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration de MMA IARD (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Vie (S.A.),
Représentant permanent de Covéa Ré au Conseil d'Administration MMA Coopération.
Représentant permanent de Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Comtoise de Participation,
Administrateur de La Française de Participations Financières – LFPF.

Expertise et expérience professionnelle :

Madame Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la direction financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la direction des relations industrielles et humaines.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 150 actions.

Jean-Paul Parayre

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 5 juillet 1937

Adresse professionnelle :
203, avenue de Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du comité financier et d'audit

Membre du comité stratégique

Au 31 décembre 2010, M. Jean-Paul Parayre est également :

Président du Conseil de Surveillance de Vallourec,
Administrateur de Bolloré S.A.,
Administrateur de la Société Financière du Planier,
Gérant B Stena International Sarl,
Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime,

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Stena International B.V.,
Membre du Conseil Consultatif de V&M do Brasil,
Administrateur de SNEF.

Expertise et expérience professionnelle :

Monsieur Jean-Paul Parayre a exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën. Entre 1984 et 1990, il est Directeur général puis Président du Directoire de Dumez avant de devenir vice-président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez de 1990 à 1992. Il intègre le groupe Bolloré en 1994 en tant que vice-président Directeur Général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de Président Directeur Général de Saga entre 1996 et 1999. Depuis 2000, il est Président du Conseil de Surveillance de Vallourec.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 83 396 actions.

Informations et renseignements sur un membre du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale

Pamela Knapp

Née le 8 mars 1958

Adresse professionnelle :

GfK SE
Nordwestring 101
90419 Nuremberg
Allemagne

Directeur Financier, Directeur des Ressources Humaines et Membre du Directoire du groupe GfK SE

Madame Pamela Knapp est également :

Administrateur de Monier Holdings SCA.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Aucun.

Expertise et expérience professionnelle :

Madame Pamela Knapp, de nationalité allemande, est diplômée de l'Université de Harvard (Advanced Management Program) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière chez la Deutsche Bank AG, puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du groupe Siemens AG, dont la direction financière de la division « Power Transmission & Distribution » de 2004 à 2009. Elle occupe sa fonction actuelle chez GfK SE depuis 2009.

Nombre de titres de Peugeot S.A. détenus : 1 000 actions.

Renseignements sur les membres du Directoire

Mandats exercés au 31 décembre 2010

Philippe Varin

Date du premier mandat au Directoire :
1^{er} juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 8 août 1952

Adresse professionnelle :

PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Au 31 décembre 2010, M. Philippe Varin est également :

Président de Peugeot Citroën Automobiles S.A.,
Administrateur de Banque PSA Finance,
Administrateur de Faurecia,
Administrateur de Gefco,
Administrateur de PCMA Holding B.V.,
Administrateur non exécutif de BG Group PLC.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Tata Steel Europe Limited,
Administrateur de Tata Steel Limited,
Administrateur de Tata Steel UK Limited.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Philippe Varin, a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Pechiney jusqu'à sa nomination comme Directeur de la division Rhenalu, en 1995, puis Directeur du Secteur Aluminium et membre du comité exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus qu'il a quitté pour rejoindre Peugeot S.A. en avril 2009.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 25 001 actions.

Guillaume Faury

Date du premier mandat au Directoire :
17 juin 2009

Échéance du mandat en cours : 2013

Né le 22 février 1968

Adresse professionnelle :

PSA Peugeot Citroën
Centre technique Vélizy A
Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur Recherche et Développement du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2010, M. Guillaume Faury est également :

Directeur général de Peugeot Citroën Automobiles S.A.
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Citroën Automoveis Portugal S.A.
Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles España S.A.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'APSYS (groupe EADS),
Administrateur d'Eurocopter Deutschland GmbH,
Membre du Conseil de Surveillance d'Eurocopter Deutschland GmbH.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Guillaume Faury a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein d'Eurocopter et a été Président du Directoire de Segula Technologies. Il a rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën en mars 2009 en qualité d'adjoint au Directeur Technique et Industriel.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 0 action.

Jean-Marc Gales

Date du premier mandat au Directoire :
21 avril 2009
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 16 août 1962

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur des Marques du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2010, M. Jean Marc Gales est également :

Président du Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot,
Président du Conseil d'Administration d'Automobiles Citroën,
Président du Conseil d'Administration de Citer,
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Scooters,
Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance,
Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Nederland B.V.,
Président et Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Deutschland,
Président du Conseil d'Administration de Citroën Italia SpA,
Président du Conseil d'Administration de Citroën (Suisse) SA,
Président du Conseil d'Administration de Peugeot (Suisse) SA,
Président du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland,
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Automobili Italia,
Président du Conseil d'Administration de Citroën UK,
Administrateur de Citroën Belux,
Administrateur de Automoviles Citroën España SA,
Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Ltd,
Administrateur de Peugeot España SA,
Administrateur de Peugeot Algérie.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Vice-président du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland,
Administrateur de Citroën Italia SpA,
Directeur général d'Automobiles Peugeot,
Directeur général d'Automobiles Citroën,
Président de Citroën UK,
Représentant Permanent d'Automobiles Citroën au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Jean-Marc Gales a occupé différents postes de responsabilité et de direction dans le secteur automobile avant de devenir Directeur des ventes mondiales de Mercedes Benz. Il a rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën en mars 2009 en qualité de Directeur général d'Automobiles Citroën et membre du Directoire.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 0 action.

Grégoire Olivier

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 19 octobre 1960

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën ADN
Route Nationale 118
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur Asie du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2010, M. Grégoire Olivier est également :

Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Ltd.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance de Wendel,
Président du Conseil d'Administration et Directeur général de Faurecia,
Président Directeur Général de Sagem Communication,
Président du Directoire de Sagem,
Membre du Directoire de Safran,
Vice-président du Comité de Direction de Club Sagem,
Administrateur de Snecma, Sagem Défense et Sécurité, Imerys,
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles,
Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot,
Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'Automobiles Citroën.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Grégoire Olivier a occupé plusieurs postes de direction générale au sein d'entreprises industrielles, avant de devenir Président Directeur Général de Faurecia en 2006, puis Directeur des programmes et membre du Directoire en 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 0 action.

Frédéric Saint-Geours

Premier mandat au Directoire :
du 1^{er} juillet 1998 au 1^{er} janvier 2008
Nouveau mandat au Directoire à compter du
17 juin 2009
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 20 avril 1950

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën
75, avenue de la Grande-Armée
75116 Paris
France

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur Finance et développement Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën

Au 31 décembre 2010, M. Frédéric Saint-Geours est également :

Président Directeur Général de Banque PSA Finance,
Président du Conseil de Surveillance de Peugeot Finance International NV,
Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie,
Vice-président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Ltd,
Vice-président et Administrateur Délégué de PSA International S.A.,
Administrateur de Casino Guichard-Perrachon,
Administrateur de Gefco,
Administrateur d'Automobiles Citroën,
Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles S.A.,
Administrateur de PCMA Holding B.V.,
Représentant Permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'Automobiles Peugeot.

Mandats expirés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Deutschland GmbH,
Administrateur de Peugeot España S.A.,
Administrateur d'Automobiles Peugeot,
Directeur général d'Automobiles Peugeot,
Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Gefco,
Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Frédéric Saint-Geours a occupé diverses fonctions au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, dont celles de Directeur financier du Groupe puis de Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. Il a été Directeur général d'Automobiles Peugeot et membre du Directoire de juillet 1998 à fin décembre 2007, puis conseiller du Président et membre du Comité de Direction Générale du groupe PSA Peugeot Citroën.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2010 : 1 570 actions.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ EN 2010

Groupe PSA Peugeot Citroën

Faits marquants en 2010

- ◆ Le chiffre d'affaires a augmenté de 15,8 % grâce au succès des nouveaux modèles, aux gains de parts de marché et au redressement de la demande mondiale.
- ◆ Retour à un résultat opérationnel courant largement positif pour la division Automobile : 621 millions d'euros contre une perte de 1 257 millions d'euros en 2009.
- ◆ Faurecia, Gefco et BPF ont contribué significativement à la croissance du résultat opérationnel courant.
- ◆ La contribution du Plan de Performance de la division Automobile au résultat opérationnel courant s'élève à 1 464 millions d'euros, dépassant l'objectif de 1 100 millions d'euros.
- ◆ La dette nette à la clôture s'élève à 1,2 milliard d'euros, contre 2,0 milliards d'euros en 2009.
- ◆ Dongfeng Peugeot Citroën Automobile contribue pour 159 millions d'euros au résultat net.

Les chiffres

Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires atteint 56 061 millions d'euros pour l'exercice, en progression de 15,8 % (10,2 % à périmètre comparable). Le changement de périmètre correspond à l'acquisition par Faurecia d'Emcon et de Plastal, qui ont généré 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires additionnel.

Le résultat opérationnel courant ressort en forte hausse, à 1 796 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 3,2 %, contre une perte de 689 millions d'euros en 2009.

L'ensemble des activités ont contribué à la croissance du résultat opérationnel. Le résultat opérationnel courant de la division Automobile s'est élevé à 621 millions d'euros.

Les charges opérationnelles non courantes s'élèvent à 60 millions d'euros, contre 727 millions d'euros en 2009.

Cette diminution correspond en partie à l'absence de charges de restructuration importantes dans la division Automobile, qui ont été ramenées de 206 millions d'euros en 2009 à 77 millions d'euros. À 117 millions d'euros, le niveau des charges de restructuration de Faurecia est comparable à celui de 2009. Les autres charges correspondent essentiellement à l'exposition potentielle au risque de change des contrats en yen du Groupe. Ces charges ont été largement

compensées par une reprise de provision, suite à une modification des règles de financement des plans de retraites au Royaume-Uni en application de l'IFRIC 14.

Les frais financiers nets s'élèvent à 429 millions d'euros, contre 520 millions d'euros en 2009.

Cette réduction s'explique par une diminution de la charge d'intérêt suite au remboursement de la première tranche (1 milliard d'euros) du prêt de l'État, et par une augmentation du rendement des actifs des plans de retraite.

L'impôt sur les résultats s'élève à 255 millions d'euros, contre un crédit de 589 millions d'euros en 2009.

Cette charge d'impôt s'explique par les bénéfices générés par le Groupe à l'international. Le crédit d'impôt enregistré en 2009 faisait suite à la comptabilisation à l'actif d'impôts différés issus de résultats opérationnels négatifs.

Le résultat net part du Groupe ressort à 1 134 millions d'euros, un redressement notable après une perte de 1 161 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Le résultat net par action s'établit à 5,00 euros, à comparer avec une perte de 5,12 euros en 2009.

Situation financière

En 2010, le Groupe a généré 1 110 millions d'euros de *free cash flow* ⁽¹⁾.

La dette nette des activités industrielles et commerciales a encore reculé. Elle ressort à - 1 236 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre - 1 732 millions d'euros au 30 juin 2010 et - 1 993 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le Groupe a dégagé un *free cash flow* de 1 110 millions d'euros en 2010, le *cash flow* opérationnel ayant plus que compensé les investissements et les dépenses de R&D capitalisées. Le *free cash flow* a atteint 629 millions d'euros au second semestre, suite à une réduction significative des créances clients.

Les niveaux de stocks continuent d'être maîtrisés, à 445 000 véhicules, ce qui correspond à un taux de rotation de 61 jours, contre 62 fin 2009.

La structure financière et le bilan du Groupe sont renforcés.

Avec un taux d'endettement de 8,6 % au 31 décembre 2010, le bilan des sociétés industrielles et commerciales demeure solide. Les capitaux propres s'élèvent à 14 303 millions d'euros avec une augmentation de 1 856 millions d'euros. Hors Faurecia, le taux d'endettement est quasiment nul.

Le Groupe a remboursé par anticipation en septembre 2010 un milliard d'euros sur le prêt accordé par l'État. Cette situation financière renforcée permet de rembourser les deux milliards restants, fin février et fin avril 2011.

Perspectives pour 2011

Le marché européen devrait rester stable en 2011. Le Groupe s'attend à une croissance de l'ordre de 10 % en Chine, de 4 % en Amérique latine et de 15 % en Russie.

Parallèlement PSA Peugeot Citroën va poursuivre le renforcement de chacune des deux marques Peugeot et Citroën. En 2011, la dynamique de renforcement de la gamme sera maintenue, avec notamment la sortie de la Peugeot 508, en Europe et en Chine, des Citroën DS4 et DS5 et du premier moteur diesel hybride au monde sur la Peugeot 3008.

Le résultat opérationnel courant 2011 de la division Automobile devrait être supérieur à celui de 2010, avec une contribution du Plan de Performance à hauteur de 1,1 milliard d'euros, ce qui devrait plus que compenser l'augmentation significative des coûts des matières premières et des autres charges directes de production.

Sur le 1^{er} semestre 2011, le résultat opérationnel courant de la division Automobile devrait être comparable à celui du 1^{er} semestre 2010, hors effets liés à l'impact des événements au Japon.

Suite aux perturbations liées aux difficultés de livraison de composants électroniques produits au Japon, le Groupe évalue un impact probable de - 150 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du 1^{er} semestre 2011. La situation au Japon n'étant cependant pas revenue à la normale, le Groupe reste attentif à son évolution.

Les résultats opérationnels courants de Faurecia, Gefco et Banque PSA Finance devraient ressortir en hausse en 2011.

Tout en prévoyant des investissements et des dépenses de R&D capitalisées en hausse à 3 milliards d'euros, le Groupe table sur un *free cash flow* positif.

Informations financières sélectionnées

PSA PEUGEOT CITROËN

(nombre de véhicules)

	2010	2009
Ventes mondiales	3 602 200	3 188 000

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR DIVISION

(en millions d'euros)

	2010	2009
Automobile	41 405	38 265
Faurecia	13 796	9 292
Gefco	3 351	2 888
Banque PSA Finance	1 852	1 823
Éliminations inter-activités et autres activités	(4 343)	(3 851)
TOTAL PSA PEUGEOT CITROËN	56 061	48 417

(1) *Free cash flow* = flux liés à l'exploitation (en contributif) - flux liés aux investissements + dividende net reçu des sociétés du Groupe.

Comptes de résultats consolidés

(en millions d'euros)	2010 *				2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Chiffre d'affaires	54 502	1 852	(293)	56 061	46 885	1 823	(291)	48 417
Résultat opérationnel courant	1 289	507	-	1 796	(1 187)	498	-	(689)
Produits et (charges) opérationnels non courants	(87)	27	-	(60)	(725)	(2)	-	(727)
Résultat opérationnel	1 202	534	-	1 736	(1 912)	496	-	(1 416)
Résultat net consolidé	862	394	-	1 256	(1 627)	353	-	(1 274)
Dont part du Groupe	744	388	2	1 134	(1 511)	350	-	(1 161)
Dont part des minoritaires	118	6	(2)	122	(116)	3	-	(113)
(en euros)								
Résultat net par action de 1 euro				5,00				(5,12)
Résultat net dilué par action de 1 euro				4,97				(5,12)

* Y compris EMCOM et PLASTAL en 2010.

Bilans consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des actifs non courants	22 646	460	(25)	23 081	21 515	357	(25)	21 847
Total des actifs courants	19 710	26 289	(589)	45 410	17 225	25 605	(556)	42 274
TOTAL ACTIF	42 356	26 749	(614)	68 491	38 740	25 962	(581)	64 121

(en millions d'euros)	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Activités commerciales et industrielles	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités commerciales et industrielles	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Total des capitaux propres				14 303				12 447
Total des passifs non courants	12 225	412	-	12 637	13 323	479	-	13 802
Total des passifs courants	19 342	22 823	(614)	41 551	16 143	22 310	(581)	37 872
TOTAL PASSIF				68 491				64 121

Tableaux de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2010				2009			
	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	TOTAL
Résultat net consolidé	862	394	-	1 256	(1 627)	353	-	(1 274)
Marge brute d'autofinancement	3 257	350	-	3 607	977	365	-	1 342
Flux liés à l'exploitation	3 774	154	117	4 045	3 593	106	(129)	3 570
Flux liés aux investissements	(2 804)	(1)	3	(2 802)	(2 784)		(1)	(2 785)
Flux des opérations financières	375	(137)	(132)	106	4 979	(143)	105	4 941
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 436	27	(12)	1 451	5 800	9	(25)	5 784
Trésorerie nette au début de l'exercice	7 817	1 289	(115)	8 991	2 017	1 280	(90)	3 207
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	9 253	1 316	(127)	10 442	7 817	1 289	(115)	8 991

Liste des communiqués de presse diffusés au cours de l'exercice 2010

22/12/2010	PSA Peugeot Citroën obtient le maintien du Label Diversité
13/12/2010	L'Institut pour la Ville en Mouvement célèbre son dixième anniversaire
06/11/2010	Les véhicules nouvelles énergies de PSA Peugeot Citroën présentés au Président chinois Hu Jintao
05/11/2010	PSA Peugeot Citroën consolide sa présence en Amérique latine avec la nouvelle Peugeot 408
21/10/2010	PSA Peugeot Citroën lève un milliard d'euros sur les marchés obligataires
20/10/2010	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2010 en hausse de 10,3 % à 13,0 milliards d'euros
18/10/2010	BMW et PSA Peugeot Citroën élargissent leur coopération aux systèmes hybrides
13/10/2010	PSA Peugeot Citroën crée un réseau d'OpenLabs
01/10/2010	PSA Peugeot Citroën et EDF s'associent pour accompagner les clients particuliers, entreprises et collectivités territoriales qui souhaitent adopter le véhicule électrique
01/10/2010	Lancement de la charte Les Elles de l'Auto au Mondial de l'Automobile
30/09/2010	PSA Peugeot Citroën et la FNSEA soutiennent l'objectif de 10 % de biocarburants
29/09/2010	FORD et PSA Peugeot Citroën annoncent le développement de moteurs diesel EURO 6 et fêtent le dixième anniversaire d'une coopération fructueuse sur les motorisations diesel
29/09/2010	PSA Peugeot Citroën et Mitsubishi Motors Corporation signent un nouvel accord de coopération pour développer une version électrique des Peugeot Partner et Citroën Berlingo
24/09/2010	Inauguration du centre d'archives de Terre Blanche : 200 ans d'histoire de PSA Peugeot Citroën
21/09/2010	PSA Peugeot Citroën renforce son partenariat avec Dongfeng Motors en Chine
16/09/2010	Nouvelle étape pour PCMA Rus avec le démarrage de la production des SUV
10/09/2010	PSA Peugeot Citroën rembourse par anticipation un milliard d'euros à l'État Français
08/09/2010	Négociation de l'accord sur la flexibilité dans les sites industriels et 900 recrutements complémentaires en 2010
28/07/2010	Résultats semestriels 2010 : Performance soutenue dans toutes les activités - Développement stratégique en Chine
28/07/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2010
15/07/2010	Contrat de financement BEI – PSA Peugeot Citroën : 200 millions d'euros de prêt pour développer le véhicule hybride rechargeable
12/07/2010	PSA Peugeot Citroën renouvelle sa Charte éthique
12/07/2010	Renouvellement du crédit syndiqué revolving pour un montant de 2,4 milliards d'euros
09/07/2010	China Changan Automobile Group et PSA Peugeot Citroën signent un contrat de joint-venture automobile en Chine
08/07/2010	Banque PSA Finance : Nouvelle émission de 500 millions d'euros d'obligations à taux fixe
07/07/2010	PSA Peugeot Citroën au 1 ^{er} semestre 2010 : Ventes mondiales en hausse de 16,9 % et meilleur semestre historique en volume
06/07/2010	PSA Peugeot Citroën présente ses technologies hybride diesel et électrique lors des Premières Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques
02/07/2010	Rachat partiel de l'emprunt obligataire de 2001
30/06/2010	Nouveau projet de coopération sur les chaînes de traction électriques entre PSA Peugeot Citroën
23/06/2010	Emploi des jeunes : une nouvelle dynamique pour 2010-2011
23/06/2010	PSA Peugeot Citroën présente deux projets de recherche au Forum ADEME pour répondre aux futurs enjeux de la mobilité
21/06/2010	PSA Peugeot Citroën lance une émission obligataire à cinq ans
09/06/2010	e-HDi : PSA Peugeot Citroën réduit encore la consommation et les émissions de CO ₂ sur moteurs diesel
02/06/2010	PSA Peugeot Citroën recrute : Soirée Jeunes Talents Direction des marques le 10 juin 2010
01/06/2010	Pascal Feillard succède à Xavier Fels à l'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM)
31/05/2010	Signature de l'accord sur la participation, l'intéressement et l'épargne salariale du groupe PSA Peugeot Citroën
28/05/2010	Challenge Bibendum Michelin et PSA Peugeot Citroën font rouler les véhicules du futur au Brésil
27/05/2010	PSA Peugeot Citroën présente les métiers et les technologies d'aujourd'hui et de demain au service de la réduction des émissions de CO ₂
26/05/2010	PSA Peugeot Citroën réorganise la direction générale du Groupe et nomme un membre du Directoire en Asie
26/05/2010	PSA Peugeot Citroën a décidé de produire sur son site de Vigo en Espagne un modèle « cœur de gamme » destiné aux pays émergents
21/05/2010	PSA Peugeot Citroën renouvelle son accord cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'Entreprise

19/05/2010	PSA Peugeot Citroën recrute : Soirée Jeunes Talents « mécanique » le 27 mai 2010
10/05/2010	PSA Peugeot Citroën recrute : Soirée Jeunes Talents « électricité-électronique » le 20 mai 2010
06/05/2010	PSA Peugeot Citroën et China Chang'An Automobile Group ont signé une lettre d'intention pour la création d'une entreprise commune en Chine
29/04/2010	PSA Peugeot Citroën, grand partenaire du Pavillon de la France à l'Exposition Universelle de Shanghai
29/04/2010	Carlos Gomes rejoint le Groupe en tant que Directeur Amérique latine
26/04/2010	Mitsubishi Motors et PSA Peugeot Citroën engagent une nouvelle coopération sur un SUV compact
23/04/2010	PSA Peugeot Citroën et Mitsubishi Motors Corporation lancent la production de leur usine commune à Kaluga (Russie)
22/04/2010	PSA Peugeot Citroën : mise à disposition du document de référence 2009
21/04/2010	Signature de l'accord sur la nouvelle dynamique de l'emploi et des compétences
21/04/2010	Conseil de Surveillance du 20 avril 2010
21/04/2010	Chiffre d'affaires premier trimestre 2010 en hausse de 27,5 % à 14,0 milliards d'euros
14/04/2010	Projet de réorganisation de la logistique Pièces de Rechange du Groupe
12/04/2010	PSA Peugeot Citroën va investir 175 millions d'euros pour la production d'un nouveau moteur trois cylindres essence turbo
30/03/2010	Décès de Jean Boillot, ancien Président d'Automobile Peugeot
25/03/2010	PSA Peugeot Citroën va investir 530 millions d'euros au Brésil
25/03/2010	Salon Planète Durable PSA Peugeot Citroën propose une voiture plus propre pour chaque client
23/03/2010	PSA Peugeot Citroën : premier déposant de brevets
22/03/2010	PSA Peugeot Citroën réunit ses 300 principaux fournisseurs pour une conversion stratégique et décerne ses « Suppliers' Awards » 2010
17/03/2010	Olivier Quesnel, Directeur de Peugeot Citroën Sport, primé par l'AFPA
03/03/2010	Coopération PSA Peugeot Citroën – Mitsubishi Motors Corporation
19/02/2010	Nominations de Christophe Bergerand, Directeur réseaux propres Peugeot et Citroën et d'Olivier Veyrier, Directeur du commerce France de Peugeot
10/02/2010	Résultats financiers 2009 : <i>free cash flow</i> positif et réduction de la dette
02/02/2010	BMW Group et PSA Peugeot Citroën signent un accord pour une nouvelle phase de développement des moteurs essence 4-cylindres
01/02/2010	Nomination de Caroline Mille-Langlois, Directeur de la communication
01/02/2010	PSA Peugeot Citroën va lancer un rappel préventif sur certaines versions de Peugeot 107 et Citroën C1
22/01/2010	Négociations salariales en France : Dans une situation économique incertaine, PSA Peugeot Citroën revalorise le pouvoir d'achat des salariés et préserve l'avenir – augmentation totale moyenne : 1,9 %
19/01/2010	Création de Bank PSA Finance RUS
13/01/2010	Signature de l'accord en faveur de l'emploi et de la motivation des seniors
11/01/2010	3 188 000 véhicules vendus en 2009 Progression de la part de marché mondiale à 5,1 %
05/01/2010	Toutes les organisations syndicales signent un nouvel accord sur l'exercice du droit syndical

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2009	2008	2007	2006
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social ⁽¹⁾	234 049 225	234 049 142	234 048 798	234 280 298	234 618 266
b - Nombre d'actions émises	234 049 225	234 049 142	234 048 798	234 280 298	234 618 266
II - Résultat global des opérations de l'exercice					
a - Produits des activités courantes hors taxes	618 615 747	706 891 796	638 330 276	837 261 848	777 903 611
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	199 298 390	393 686 214	518 965 886	740 999 549	730 770 923
c - Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d - Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	180 892 567	46 841 128	121 708 369	67 780 191	130 753 783
e - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	647 883 601	537 011 853	47 527 964	525 580 339	747 728 148
f - Dividendes ⁽⁴⁾				351 420 447	316 734 659
III - Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽³⁾					
a - Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,62	1,88	2,74	3,45	3,67
b - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,77	2,29	0,20	2,24	3,19
c - Dividende attribué à chaque action ⁽⁴⁾ :					
- Dividende net distribué		-	-	1,50	1,35
- Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽³⁾	-	-	-	-	-
REVENU GLOBAL	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a - Effectif moyen des salariés	336	334	355	390	453
b - Montant de la masse salariale	35 010 231	35 889 698	38 514 763	37 018 614	38 983 986
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	16 148 312	15 272 699	15 865 706	18 133 174	14 338 277

(1) Les mouvements sur le capital résultent de l'annulation d'actions suite à leur rachat en Bourse entre 2006 et 2008, et de la conversion d'obligations en actions dans le cadre de l'emprunt Océane depuis 2009.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 1990, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(3) À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un crédit d'impôt.

(4) Pour 2010, les montants ne sont pas encore connus.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la société Peugeot S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles, principes et estimations comptables :

La société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières selon les méthodes décrites en Notes 1C, 1D de l'annexe et constate des provisions pour dépréciation lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, comme précisé en notes 3 et 5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, et compte-tenu des précisions apportées par renvoi au rapport de gestion de la société cotée Foncière, Financière et de Participations – FFP sur les rémunérations et avantages versés par les sociétés

du groupe familial Peugeot à certains mandataires sociaux de votre société, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la société Peugeot S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui indique les nouveaux textes comptables appliqués par votre société pour la première fois en 2010.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons, notamment, examiné les modalités d'inscription à l'actif et d'amortissement des frais de développement décrites dans la note 1.12 A de l'annexe ainsi que les modalités de traitement comptable des ventes de véhicules neufs avec clause de rachat (note 1.5.A.a de l'annexe). Nous nous sommes également assuré que les conditions posées par l'interprétation IFRIC 14 comme préalable à la reprise de la provision pour obligation de financement minimum de certains régimes de retraites antérieurement constituée (notes 1.20 et 7.6) étaient satisfaites au 31 décembre 2010 ;
- ◆ comme indiqué dans la note 1.11 de l'annexe, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, selon les modalités précisées en note 1.14 qui concernent également les autres éléments de l'actif immobilisé. En 2010, les tests ainsi réalisés ont conduit à enregistrer des compléments de provisions pour risques sur certains contrats onéreux relatifs à deux Unités Génératrices de Trésorerie de la division Automobile (note 7.1). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel IFRS ainsi que la correcte application des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe et les modalités de détermination des provisions pour contrats onéreux constituées. Nous avons également examiné la documentation disponible comprenant notamment les prévisions de flux de trésorerie et les autres hypothèses retenues ;
- ◆ enfin, lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, votre société est également conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses sur d'autres thèmes dont les plus significatifs sont identifiés en note 1.4 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces thèmes, nous avons examiné la documentation disponible et la traduction chiffrée des hypothèses retenues et avons procédé à l'appréciation

de la cohérence des hypothèses et du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Loïc Wallaert

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé (2010)

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Caution et garantie consenties envers la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du financement de 200 millions d'euros octroyé à la société Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA ») en août 2010

Par délibération du 27 juillet 2010, le Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion avec la Banque Européenne d'Investissement (« la BEI ») d'un contrat de cautionnement dans le cadre d'un financement de 200 000 000 euros octroyé en août 2010 par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de sept ans.

Par cette convention, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA envers la BEI pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI un compte-titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20 % de 110 % de l'encours du financement.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission perçue à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2010 s'est élevée à 80 000 euros.

Messieurs Varin, Faury, Olivier et Saint-Geours étaient intéressés à cette convention lors de son autorisation en leur qualité de membre du Directoire de Peugeot S.A. et de membre du Conseil d'Administration de PCA.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs (2009 et avant)

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs (2009 et avant), s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prêt consenti par Peugeot S.A. à sa filiale Faurecia

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 21 octobre 2008 l'octroi d'un prêt au profit de sa filiale Faurecia pour un montant maximum de 250 millions d'euros aux mêmes conditions de taux d'intérêt et de durée que le crédit bancaire accordé à Faurecia. Le contrat a prévu deux tranches : une tranche A d'une durée de trois ans et une tranche B d'une durée de cinq ans, la tranche A pouvant être étendue, sur option de Faurecia, de trois à quatre ans (option exerçable à la date de 1^{er} anniversaire du prêt), puis de quatre à cinq ans (option exerçable à la date de 2^e anniversaire du prêt). Suite à la mise en œuvre par Faurecia de l'option ainsi prévue au contrat, la durée de la tranche A a été portée à cinq ans en novembre 2010 (la première extension de trois à quatre ans ayant été effectuée en novembre 2009).

Au cours de l'exercice 2010, les trois tirages effectués en 2009 sur ce prêt par Faurecia ont été remboursés et quarante-trois nouveaux tirages ont été effectués par Faurecia, dont trente-huit ont été remboursés avant le 31 décembre 2010. À cette date, le montant utilisé par Faurecia au titre de ce prêt s'élève à 142 millions d'euros correspondant aux cinq tirages effectués en 2010 et remboursables en 2011. Le montant des

intérêts comptabilisés en produits financiers au titre de l'exercice 2010 s'élève à 2 480 milliers d'euros et le montant des intérêts effectivement encaissés sur cet exercice s'élève à 2 584 milliers d'euros.

Caution et garantie consenties envers la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre du financement de 400 millions d'euros octroyé à Peugeot Citroën Automobiles SA (« PCA ») en 2009

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. avait autorisé lors de sa séance du 10 février 2009 la conclusion avec la Banque Européenne d'Investissement (« la BEI ») d'une convention de cautionnement et d'une convention de nantissement de compte-titres dans le cadre d'un financement de 400 millions d'euros octroyé par cette banque à la société PCA sur une durée maximale de sept ans.

Par ces conventions, votre société s'est portée caution solidaire de sa filiale PCA, envers la BEI, pour le paiement de toutes sommes, en principal, intérêts et accessoires, dues par PCA au titre du financement accordé par la BEI, d'une part, et s'est engagée à nantir en faveur de la BEI un compte-titres en garantie des obligations de paiement et de remboursement de PCA, d'autre part, le nantissement devant couvrir 20 % de 110 % de l'encours du financement.

Une commission de caution annuelle de 0,12 % est facturée par votre société à PCA en rémunération du cautionnement solidaire accordé. La commission perçue à ce titre par Peugeot S.A. sur l'exercice 2010 s'est élevée à 480 000 euros.

Avals, cautions et garanties

Les avals, cautions et garanties antérieurement donnés par votre société et restant en vigueur sont résumés dans le tableau ci-dessous qui précise le montant des encours garantis au 31 décembre 2010 ainsi que les rémunérations perçues au cours de l'exercice.

Nature	Bénéficiaire de la garantie	Bénéficiaire du Prêt	Montant initial du prêt dans sa devise d'origine	Encours sous garantie au 31/12/2010	Rémunération au cours de l'exercice
Caution solidaire et irrévocable et garantie par nantissement de titres	BEI	GIE Vulcain Énergie	1 300 000 000 FRF	Néant	9 288 €
Caution solidaire et irrévocable	JBIC	TPCA	78 750 000 €	Néant	23 345 €

Participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe

Les sommes reçues au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du Groupe se sont élevées pour l'exercice 2010 à 75 340 545 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé (2010)

Nous avons, par ailleurs, été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 2 juin 2010 sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 20 avril 2010, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

Chacun des membres du Directoire de Peugeot S.A. en fonction (Messieurs Varin, Olivier, Gales, Fauray et Saint-Geours) continue à bénéficier de la convention d'assurance collective souscrite pour les cadres dirigeants du Groupe afin de compléter les régimes de retraite obligatoires et conventionnels jusqu'à un plafond de 50 % d'une rémunération de référence égale à la moyenne des rémunérations brutes, part variable incluse, des trois meilleures années au cours des cinq dernières années d'activité de chaque bénéficiaire. Le bénéfice de ce régime n'est cependant octroyé qu'à la condition d'avoir occupé une fonction de cadre dirigeant dans le Groupe pendant au moins cinq ans.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Loïc Wallaert

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Riou

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Peugeot S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ◆ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ◆ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations ;
- ◆ nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ◆ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ◆ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ◆ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2011 (14^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour

annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2011 (15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 20^{ème} résolutions)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L.225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- ◆ de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions Peugeot SA et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions Peugeot SA, avec maintien du droit préférentiel de souscription (15^{ème} résolution),
- émission, par voie d'offres au public, d'actions Peugeot SA ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions Peugeot SA, avec suppression du droit préférentiel de souscription (16^{ème} résolution),
- émission, par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier dans la limite de 20% du capital par an, d'actions Peugeot SA ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions Peugeot SA, avec suppression du droit préférentiel de souscription (17^{ème} résolution).

Votre Directoire vous propose également, dans la 20^{ème} résolution, de lui déléguer pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider l'émission de bons visés au II de l'article L. 233-22 du Code

de commerce, en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable. Le montant de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice desdits bons ne peut excéder 160 000 000 euros.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, au titre de la 15^{ème} résolution, ne pourra avoir pour effet de porter le capital social à un montant supérieur à 400 000 000 €, les augmentations de capital susceptible d'être réalisées au titre des 16^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions s'imputant sur ce plafond.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 1 500 000 euros au titre des 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 18^{ème} résolution.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire au titre des 16^{ème} et 17^{ème} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 15^{ème} et 20^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 16^{ème} et 17^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

Mazars

Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2011 (19^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 du Code de Commerce pour un montant nominal maximum de 15 000 000 euros (étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond d'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou

Mazars

Loïc Wallaert

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Peugeot S.A. Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire Le mardi 31 mai 2011

CE DOCUMENT EST À RETOURNER À :
la banque ou à l'intermédiaire financier chargé
de la gestion de vos titres

(à renvoyer dans la même enveloppe que le formulaire de vote)

Je soussigné(e),

Mme Mlle M. Société

Nom (ou dénomination sociale) :

Prénom :

Adresse :

N° : Rue :

Code postal : Localité :

Adresse électronique :

Propriétaire de actions nominatives de Peugeot S.A.

et/ou de actions au porteur de Peugeot S.A.

demande l'envoi, en application des dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, énumérés à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Mode de diffusion souhaité (par défaut, diffusion électronique par e-mail) :

par e-mail par courrier postal

Documents souhaités :

en français en anglais

Fait à : le : 2011

Signature

Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code précité à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

PEUGEOT S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 234 049 225 euros.

Siège social : 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris, France

R.C.S. Paris B 552 100 554 – Siret 552 100 554 00021

Tél. : + 33 (0)1 40 66 55 11 – Fax : + 33 (0)1 40 66 54 14

www.psa-peugeot-citroen.com

www.developpement-durable.psa.fr

*Ce document a été imprimé en France par un imprimeur
Imprim'Vert® garantissant la gestion des déchets dangereux
dans des filières agréées, sur un papier certifié 100 % recyclé.*

